TOULOUSE transports urbains la cgt Régie Tisséo
www.cgt-tu-toulouse.fr

Le journal des traminots

03 avril 2026

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués



NAO 2026

Accord NAO 2026 proposé à la signature par la Direction :

- **Revalorisation du point de +0,5% au 1er Avril 2026 et +0.5% au 1er septembre 2026.** Soit 0.54% sur l'ensemble de l'année (cf Tableau explicatif).

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	Nov	Déc
0% 11.410€	0% 11,410€	0% 11,410€	+0,5 11,46€	11,46€	11,46€	11,46€	11,46€	+0,5 11,52€	11,52€	11,52€	11,52€

Avec une inflation à 0,9% pour 2025, et à l'heure où tous les prix flambent (alimentation, énergies...) pour la CGT cette proposition relève vraiment de l'indécence. À la pompe comme sur les factures d'énergie, l'addition va être de plus en plus salée, mais nos salaires, eux, n'augmentent pas en conséquence.

Pour beaucoup de salariés de Tisséo, la voiture est indispensable pour aller travailler, ce n'est pas un luxe et quand le prix des carburants augmente ce n'est pas un détail: c'est une part de plus en plus importante du salaire qui disparait et qui va dans la poche des grands groupes!!!

Pour finir cette proposition d'augmentation ,vraiment dérisoire, ne compense même pas l'augmentation du SMIC du 1er janvier 2026(1.18%) et encore moins celle prévue au mois de juillet(~2%).

- **Revalorisation de 10 points de plus pour la Prime Vacances, elle passe de 250 à 260**.

- **Ouverture d'une négociation pour un Accord collectif sur le Compte Epargne Temps**:

La CGT a bien peur que ce CET ne serve simplement aux salariés que de monétiser des jours de repos pour s'autofinancer leur maintien de pouvoir d'achat puisque les revalorisations salariales ne sont pas à la hauteur pour leur permettre de faire face à l'augmentation permanente du coût de la vie. La CGT restera vigilante.

- **Évolution du dispositif de la PIBC** :

Concernant l' accidentologie, avec ce nouvel accord , la PIBC serait décomposée par quadrimestres et non sur une année :

- De janvier à avril : 300€ brut (chaque absence compte dès le 1er jour)

- De Mai à août: 300€ brut (chaque absence compte dès le 1er jour)

- De Septembre à Décembre: 300€ brut (chaque absence compte dès le 1er jour)

suite page 2

- S'ajoute à cela un bonus annuel pour les bons conducteurs de 100€ brut sans accident (soumis à minima de 75% de présentéisme sur l'année)

S'ajoute un bonus complémentaire pour les bons conducteurs de 100€ brut sans accident sur 2 années consécutives. (soumis à minima de 75% de présentéisme pour les 2 ans)

Chaque bonus est sur la base d'un montant forfaitaire non indexé.

Concernant les critères de présentéisme, désormais chaque absence compte dés le 1er jours. Sont concernés les absences pour maladie, grève, **AT, maladie Pro, évènements familiaux tel qu'un décès, mariage**, etc.. Les absences partielles comme 2h de grève sur 1 jour ne sera pas dé-comptabilisé comme 1 journée d'absence tant que celle-ci n'arrive pas à 7h.

Concernant l' évolution de la partie « accidentologie » la CGT ne serait pas contre ce changement.

Par contre concernant les critères de présentéisme la CGT s'insurge devant ces propositions complètement injustes et vraiment antisociales.

Comment une Direction, sous couvert de lutte contre l'absentéisme, peut inclure comme absence les jours d'AT , de maladie Pro alors que bien souvent ces absences découlent essentiellement des conditions de travail!!!???

Comment une Direction , toujours sous couvert de lutte contre l'absentéisme, peut inclure les évènements familiaux tel que le décès d'un proche comme si le salarié pouvait maitriser cet évènement!!!???

***En résumé cette évolution de l'accord PIBC ne ressemble plus à un accord qui incite à bien conduire mais s'apparente bel et bien à une prime « d'assiduité » nauséabonde*!!!**

HONTE À LA DIRECTION



- **<u>Modification des conditions d'attribution de l'indemnité d'équipe tardive pour les conducteurs de bus. Celle-ci sera avancé à 21h31 au lieu de 22h30</u>**

- **<u>Bonus « performance Disponibilité 2*8 Métro »</u>**

Même réflexions sur les critères de présentéisme que sur la PIBC.

À VOUS DE JUGER